

1. Identification

Identificateur de produit	Contec Hand Scrubber Towels
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	NONH3216
Code du produit	SWHST0004, SHWST0004REFILL
Usage recommandé	Toute utilisation appropriée et légale.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Contec, Inc.
Adresse	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis
Téléphone	1-864-503-8333
E-mail	SDS@contecinc.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Non attribué.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Parfum		Breveté	1 - 5
Oxyde de polyéthylène		25322-68-3	< 0.1
Propan-2-ol		67-63-0	< 0.1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact de composant (s) ont été retenus comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

Amener la ou les personnes exposées à l'air frais pendant 20 minutes. Consulter un médecin/un centre antipoison si l'état de la personne se dégrade ou si les symptômes persistent.

Contact avec la peau

Laver abondamment au savon et à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Boire un ou deux verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée. Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux. Nausée. Diarrhée. Vomissements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés. Garder la victime en observation.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Ce produit n'est ni inflammable ni combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Évacuer le personnel vers une zone sécurisée. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter le rejet dans l'environnement. Ce produit sédimentera dans les systèmes d'eau.

Déversements importants : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Faire une digue assez loin du déversement de liquide pour une évacuation ultérieure. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utilisez un matériau non combustible comme de la vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et placez-le dans un récipient clairement étiqueté pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Mettre le matériel dans un récipient approprié. Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer le sol, les fossés, les égouts sanitaires, les cours d'eau et les eaux souterraines.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m ³
		400 ppm
	TWA	492 mg/m ³
		200 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	985 mg/m3
		400 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites**ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**État physique**

Solide.

Forme

Liquide saturé dans une serviette.

Couleur

Non déterminé(e).

Odeur

Agrumes.

Seuil olfactif

Non déterminé(e).

Point de fusion et point de congélation

537.22 °C (999 °F) estimation / -3.68 °C (25.38 °F) estimation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition 100.66 °C (213.19 °F) estimation

Inflammabilité Non combustible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) 2.6 % estimation

Limite d'explosibilité - supérieure (%) 12 % estimation

Point d'éclair 93.3 °C (199.94 °F)

Température d'auto-inflammation 399 °C (750.2 °F)

Température de décomposition Non déterminé(e).

pH Non déterminé(e).

Viscosité cinématique Non déterminé(e).

Solubilité

Solubilité (eau) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log) Non disponible.

Tension de vapeur 0.06 hPa estimation

Masse volumique et/ou densité relative

Densité 8.33 lb/gal (liquide)

Densité relative 1.13 estimation

Densité de vapeur Non déterminé(e).

Caractéristiques des particules Sans objet.

Autres informations

Taux d'évaporation Non déterminé(e).

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Viscosité Non déterminé(e).

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée. Peut causer des troubles gastro-intestinaux. Nausée. Diarrhée. Vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de polyéthylène (CAS 25322-68-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 20000 mg/kg
Inhalation		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 1008 mg/m ³ , 4 heures
Orale		
DL50	Rat	17300 mg/kg
	Souris	6400 mg/kg
Parfum (CAS Breveté)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	>= 5001 mg/kg
Orale		
DL50	Lapin	>= 5001 mg/kg
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12870 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	72.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4710 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une légère irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
12. Données écologiques		
Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
------------	---------	--	----------------------

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Aquatique

Aiguë

Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 24 heures
-----------	------	---------------	-------------------------

Poisson	CL50	Pimephales promelas	9640 mg/l, 96 heures
---------	------	---------------------	----------------------

Chronique

Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
-----------	------	---------------	----------------------

	NOEC	Daphnia magna	141 mg/l, 16 Jours
--	------	---------------	--------------------

(concentration sans effet observé)

30 mg/l, 21 Jours

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible pour ce produit.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	0.05
---------------------------	------

Mobilité dans le sol Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	11-Octobre-2024
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: Maclsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250

Avis de non-responsabilité Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.